

Soutenir les survivantes de violences conjugales : Expériences, services et besoins

Sabry Adel Saadi , École de travail social, Université du Québec à Montréal (UQAM)

UQAM

Western
Centre for Research & Education on
Violence Against Women & Children

Canadian Domestic Homicide
Prevention Initiative

VC ÉQUIPE
VIOLENCE
CONJUGALE

CONTEXTE

Décider de quitter une relation intime violente est une démarche complexe et majeure. Contrairement à l'idée selon laquelle la séparation garantit la sécurité, cette période est en réalité la plus dangereuse pour les femmes. En effet, dans 25 % des homicides conjugaux, la séparation était imminente ou en cours (Dawson et al., 2021).

Le processus de départ d'une relation violente est non linéaire, avec une intensification possible des violences après la séparation, pouvant aller jusqu'à l'agression ou l'homicide. Le modèle de Monckton Smith relie l'homicide au contrôle coercitif, un phénomène également étudié par Emma Katz et Stark, mettant en lumière son impact sur les enfants.

Les femmes continuent de subir des tactiques coercitives, telles que le harcèlement et la manipulation financière. Les démarches juridiques, souvent traumatisantes, compliquent les accords de coparentalité et exacerbent le traumatisme des enfants. Elles doivent faire face à des choix difficiles, comme renoncer à des poursuites ou à la garde de leurs enfants, et leurs besoins spécifiques, au-delà des interventions judiciaires, sont encore mal documentés.

STATISTIQUES

Au Canada, 90 % des victimes qui ont signalé la violence à la police ont déclaré l'avoir fait pour mettre fin à la violence et se protéger (Conroy, 2021).

Au Québec, 29,5 % des homicides sont perpétrés dans un contexte intime, une part importante d'entre eux impliquant des auteurs masculins contre des (ex)partenaires féminines (Ministère de la sécurité publique, 2023).

ICPPHC

Canadian Domestic Homicide
Prevention Initiative

L'Initiative canadienne pour la prévention des homicides conjugaux auprès de quatre populations vulnérables (ICPPHC) est une subvention de partenariat de cinq ans du CRSH (2015-2020) qui explore les besoins uniques de quatre groupes sociodémographiques exposés à un risque accru d'homicide conjugal.



L'initiative se concentre sur l'identification des stratégies de recherche d'aide et de l'évaluation et de gestion des risques et de planification de la sécurité.



- Communautés autochtones
- Communautés rurales, isolées et nordiques
- les populations immigrées et réfugiées
- Enfants témoins de violences conjugales



Au-delà des besoins psychosociaux et juridiques reconnus, les besoins des femmes en matière d'agentivité sont souvent négligés ou généralisés dans la recherche et l'intervention.



Nous utilisons les données de la phase 3, qui se concentre sur les expériences des survivantes et des proches endeuillés d'homicide conjugal au Québec.

MÉTHODOLOGIE

L'échantillon total comprenait 26 participantes, dont 16 ont été identifiées comme des survivantes et 10 comme des proches endeuillés.

Pour participer à l'étude, les participants devaient être âgés de plus de 18 ans, être à l'abri de la violence, avoir subi des violences conjugales entre 2006 et 2016, et ne pas être impliqués dans une procédure judiciaire en cours.

Menée virtuellement pendant la pandémie (2019-2020), il était important de mener cette recherche avec une approche centrée sur l'humain. Nous avons utilisé le Best Response Practice Model (BRPM)



QUESTION DE RECHERCHE

Qu'est-ce que les femmes survivantes et les proches endeuillés d'homicide conjugal commis par un partenaire intime partagent sur leur expérience du continuum des violences conjugales, sur leurs besoins psychosociaux et judiciaires et sur les stratégies qu'ils utilisent pour répondre à ces besoins ?

RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

Enfants exposés à la VPI et divulgation

"Pourquoi ma fille... pourquoi le témoignage de ma fille a-t-il été divulgué à son père ? Il rentre à la maison et elle est là avec lui ? Après, c'est comme ça qu'elle va vivre sa relation avec son père. C'est fini pour elle maintenant, c'est fini, c'est une rupture totale." (S1)

Lacune systémique : violences conjugales et handicap

C'était comme si la personne n'avait pas de besoins physiques particuliers. Toute la question de la basse vision se résumait à zéro connaissance, zéro aide. Cela arrive très souvent. Très, très souvent en ce qui concerne les centres d'hébergement (S16).

Le policier qui - enfin, qui m'a emmené au poste de police - m'a dissuadé de faire une déclaration. Parce qu'il a vu ça comme une altercation, ou est-ce que j'ai réagi physiquement ? C'est parce que la personne détruit une aide visuelle. Eh bien, il faut tenir compte de la personne qui possède l'aide visuelle. (S16)

Impacts des interventions policières

Mais ils ont un discours... ils ont... vous voyez leur... leur langage corporel... c'est effrayant. Je veux dire que c'est l'autorité pour nous et... nous... mais la fiche de ressources qu'ils m'ont donnée était intéressante pour moi." (S1)

Bin... je pense que les policiers ont bien réagi, premièrement. De faire le lien, sans que j'ai eu besoin de le verbaliser parce que j'étais incapable de le faire à ce moment-là." (S8)

Je pense que dès le moment où j'ai dit « j'ai besoin d'aide » j'aurais aimé comme plus être prise au sérieux pis dire... comme... qu'il y ait des techniques pour me faire parler plus parce que, moi, ça a pris longtemps avant que j'y retourne pis que je dise tout parce que je me sentais pas comme écoutée.. (S2)

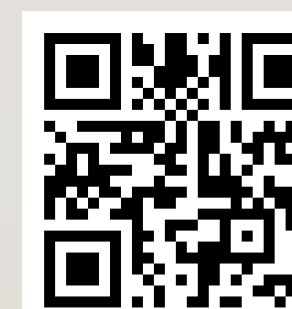


Obstacles dans le système de justice pénale

Elle a dit (Procureur de la Couronne) "Eh bien, non, mais ce n'est pas comme ça que ça marche, madame. J'ai dit : "D'accord, mais... J'ai encore d'autres questions." Je lui ai alors demandé : "Qu'est-ce que ça veut dire ? Et elle m'a répondu : "Eh bien... nous n'avons pas de preuves. Vous voyez, je n'avais pas de photos. Je n'avais aucune preuve médicale. En fait, ce qu'elle essayait de me faire comprendre, c'est qu'il recevrait probablement une tape sur les doigts ou des travaux d'intérêt général ou... vous savez, il n'aurait rien... de très... significatif. Je me suis donc dit : "D'accord, je me donne tout ce mal pour rien. J'ai un ex-conjoint qui m'en voudra encore plus de l'avoir fait. Je vais avoir encore plus peur". (S8)

Les maisons d'hébergement pour femmes en tant que refuge

C'est elle qui me l'a dit, qui m'a aidé à tout mettre en œuvre, tout ce dont j'avais besoin pour sortir de là. D'ACCORD ? Donc, le lien avec l'avocat, qu'est-ce que je devais faire avec mes enfants, comment je devais fonctionner, quel genre d'organisation ça demandait ? (S16)



ICPPHV



LinkedIn